

@RTRONIC

L'assurance @rtronic de Belfius Assurances

Pour petites entreprises et indépendants

Une couverture très large pour pas cher... l'assurance Tous risques électroniques.

Pourquoi une assurance tous risques électroniques ? Ordinateurs, tablettes, centrale téléphonique, matériel médical... De nos jours, il est impensable de ne pas disposer de ce matériel essentiel à votre activité professionnelle. Pourtant, personne n'est à l'abri d'un accident ! Imaginez que votre ordinateur portable soit volé, qu'un court-circuit endommage votre photocopieuse ou que, du fait d'une erreur de manipulation, un collaborateur détériore irré-

médiablement votre serveur et que vous perdez ainsi l'ensemble des données qui y sont stockées... L'assurance @rtronic de Beflius Assurances est là pour vous aider à faire face à ces situations ! @rtronic assure votre hardware et vos logiciels, mais aussi les frais supplémentaires que vous devez exposer pour poursuivre vos activités professionnelles.

Les ordinateurs, télécopieurs, centrales téléphoniques et autres appareillages électroniques sont aujourd'hui des équipements indispensables au bon fonctionnement de votre entreprise.

Un assureur à votre service !

- Rapidité et accessibilité 24h/24h et 7j/7 lors d'un sinistre (centrale d'alarme)
- Des interlocuteurs dédiés et disponibles pour la gestion des polices, des dossiers de sinistres et de la comptabilité
- Indemnisation endéans les 48 heures une fois le dossier de sinistre complet

Points forts

- Flexibilité : vous assurez tout votre matériel ou seulement une partie !
- Tous risques : incendie, court-circuit, vol, négligence, fausse manœuvre, etc. !
- Blanket cover : couverture globale sans listing détaillé !
- Valeur commerciale : indemnisation en valeur de remplacement à neuf !

Garantie principale

La protection du hardware contre tous les dommages sauf ceux spécifiquement exclus.

Sont ainsi couverts :

- vol, incendie, dégâts des eaux, foudre et catastrophe naturelle ;
- court-circuit ;
- actes intentionnels du personnel ou de tiers ;
- dommages par inexpérience, négligence et fausse manœuvre, ...

Sont explicitement exclus :

- le vice propre, prestations relevant d'un contrat d'entretien, l'usure, les dommages purement esthétiques ;
- la contre-prestation du réparateur (c'est son assurance de responsabilité qui interviendra).

Un sinistre ?

- Assistance urgente 24h/24 et 7j/7 par un simple coup de fil au numéro d'urgence au **02 286 70 00**.
- Cette assistance comprend notamment la fourniture de diverses informations, différentes formes d'assistance en cas de problèmes à l'étranger, la prise de mesures urgentes en rapport avec les bâtiments (aide si impossibilité d'accéder au bâtiment, mesures conservatoires ou réparations urgentes et provisoires suite à un sinistre).

Demander une offre ?

Vous pouvez vous adresser directement à un consultant ou un chargé de relations. La liste de nos experts commerciaux est également consultable via les pages de contact sur www.belfius-assurances.be

Informations complémentaires

- Belfius Assurances est une marque et un nom commercial de Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances établie en Belgique agréée sous le code 0037, Avenue Galilée 5, B-1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064, IBAN BE72 0910 1224 0116, BIC GKCCBEBB.
- L'assurance @rtonic est soumise au droit belge. Consultez les conditions de l'assurance @rtonic de Belfius Assurances (risque propre, biens couverts, limites de couverture, etc.) disponibles auprès de votre personne de contact. Les conditions particulières et générales prévalent sur les brochures commerciales.
- Le contrat est conclu pour une durée d'un an et est reconduit tacitement par périodes successives d'un an, sauf résiliation signifiée par l'une des parties au moins trois mois avant l'expiration de la période en cours.
- Si vous n'êtes pas satisfait, n'hésitez pas à nous contacter. Pour toute plainte, nous vous invitons, dans un premier temps, à prendre contact avec votre consultant, votre gestionnaire de relation ou le gestionnaire de votre police.
- Si la réponse reçue ne répond pas à vos attentes, nous vous invitons à vous adresser au service Plaintes de Belfius Assurances, Avenue Galilée, 5 à 1210 Bruxelles ou via e-mail : plaintes@belfius-insurance.be
- Vous n'avez toujours pas reçu entière satisfaction? Nous vous invitons dès lors à vous adresser au service de L'Ombudsman des Assurances, Square de Meeus, 35, à 1000 Bruxelles ou via e-mail : info@ombudsman.as
- Vous trouverez toutes les informations relatives à ce service sous le lien suivant : <http://www.ombudsman.as>

Extensions

- aux logiciels et supports informatiques qui représentent souvent un multiple de la valeur du hardware ;
- à la couverture des frais supplémentaires afin de permettre la poursuite de l'activité de l'entreprise ;
- la location d'une installation ou d'un appareil de remplacement ;
- les frais de personnel temporaire supplémentaire.

Bon à savoir

- Un coup ou une griffe dans votre matériel électronique ? Sachez que les dommages de nature purement esthétique qui n'empêchent pas le bon fonctionnement de votre matériel ne sont pas pris en charge.
- La disparition pure et simple des équipements assurés ou les différences d'inventaire constatées ne sont pas couvertes.
- Les dommages dus à une utilisation non conforme aux prescriptions du fabricant ou à des expérimentations ne sont pas assurés.

Le présent document a été modifié le 21 novembre 2016 et peut encore être adapté. Une version actualisée est toujours à votre disposition sur notre site web www.belfius-assurances.be.

Belfius Assurances est une marque et un nom commercial de Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances établie en Belgique agréée sous le code 0037, Avenue Galilée 5, B-1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064, IBAN BE72 0910 1224 0116, BIC GKCCBEBB.